



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité -Travail- Progrès



Union Interparlementaire



**CONSEIL CONSULTATIF
DE LA REFONDATION**

15/04/2026

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE DR MAMOUDOU
HAROUNA DJINGAREY PRESIDENT DU CONSEIL
CONSULTATIF DE LA REFONDATION A L'OCCASION DE LA
152E ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
(UIP)**

Nicole Mezzadonna
CONSEIL CONSULTATIF DE KA REFONDATION

- **Madame la Présidente de l'Union interparlementaire,**
- **Monsieur le Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye,**
- **Monsieur le Président de séance,**
- **Excellences, Mesdames et Messieurs les Présidents de parlement et Chefs de délégations,**
- **Monsieur le Secrétaire général de l'Union interparlementaire,**
- **Honorables parlementaires,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole au nom du Conseil consultatif de la Refondation, Chambre consultative de la République du Niger, à l'occasion du débat général de la 152e Assemblée de l'Union interparlementaire, ici à Istanbul, carrefour historique de civilisations et symbole du dialogue entre les peuples.

C'est avec un profond sens des responsabilités et une conviction renouvelée que j'aborde le thème de nos présentes assises, à savoir : « Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice aux générations futures ». Ce triptyque est fondamental pour l'avenir de l'humanité. Il ne s'agit pas de simples slogans, mais bien de piliers traduisant une ambition collective : bâtir un monde de paix, de justice et porteur d'avenir pour les générations futures.

Ce thème revêt une acuité particulière pour le Niger, confronté depuis plusieurs années aux attaques de groupes terroristes. Durablement implantés dans la région, ces groupes extrémistes, avec leur cortège de violences, constituent un choc exogène majeur qui fragilise l'équilibre des communautés locales.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Leur présence a profondément affecté la vie des populations : attaques barbares, déplacements forcés, remise en cause des services publics, notamment du système éducatif national, compromettant ainsi l'avenir d'une jeunesse exposée au risque de marginalisation et d'embrigadement.

Le Niger, aux côtés des autres États membres de l'Alliance des États du Sahel (AES), condamne fermement ce terrorisme qui lui est imposée et réaffirme sa détermination à poursuivre la lutte contre ces groupes armés, dont la plupart bénéficient de soutiens extérieurs, poussés par une vision dépassée de l'ordre international. Le combat pour la souveraineté, engagé le 26 juillet 2023, se poursuivra avec l'appui des populations, désormais pleinement conscientes de ces enjeux.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

La situation au Sahel n'est malheureusement pas isolée. D'autres régions du monde sont également meurtries par les conflits. À cet égard, il convient de déplorer la situation en Palestine occupée et, plus largement, au Moyen-Orient.

Ces crises interpellent directement notre responsabilité en tant que représentants des peuples. Elles nous obligent à repenser nos actions afin de répondre aux aspirations profondes des populations. Les peuples du monde, qui aspirent simplement à vivre en paix et en sécurité, sont trop souvent abandonnés par les élites politiques et sont victimes des ambitions démesurées, voire irréalistes, de certains dirigeants.

Les responsables politiques doivent tirer les leçons des tragédies engendrées par les deux guerres mondiales. Le système de gouvernance internationale qui en est issu, bien que perfectible, doit être respecté. Aucun État ne saurait recourir à la force en dehors du cadre du droit international et sans mandat des Nations unies.

À cet égard, je tiens à réaffirmer clairement la position du Conseil Consultatif de la Refondation du Niger en faveur du respect strict du droit international, ainsi que du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Dans ce contexte, cultiver l'espoir implique avant tout de restaurer la confiance entre les citoyens et les institutions publiques. Cette confiance repose sur notre capacité à rétablir la paix et à bâtir des systèmes juridiques accessibles, lisibles et adaptés aux réalités contemporaines.

Au Niger, cette ambition se traduit par une modernisation progressive du système judiciaire, notamment à travers l'intégration des technologies numériques. La digitalisation des procédures contribue à réduire les délais, à renforcer la transparence et à sécuriser les données. Elle permet également de rapprocher la justice des citoyens, y compris dans les zones les plus reculées.

Parallèlement, des efforts sont déployés pour garantir un accès équitable au droit, en particulier pour les populations vulnérables. L'accompagnement juridique s'est renforcé, permettant à un nombre croissant de citoyens de faire valoir leurs droits, notamment en matière foncière, qui constitue un enjeu majeur de stabilité sociale. À ce titre, le CCR travaille actuellement à une réforme du système foncier au Niger.

Toutefois, l'espoir ne saurait être durable sans paix. Et la paix ne se décrète pas : elle se construit, patiemment, à travers le dialogue, l'inclusion et la justice sociale.

À cet égard, le rôle des parlements est déterminant. Nous sommes les garants du débat démocratique et les relais des aspirations populaires. Il nous appartient de promouvoir des mécanismes de prévention et de règlement pacifique des conflits, en tenant compte des réalités socioculturelles de nos États.

Dans notre expérience, l'implication des autorités traditionnelles et communautaires s'est révélée essentielle pour apaiser les tensions et renforcer la cohésion sociale. De même, le recours aux modes alternatifs de règlement des différends, tels que la médiation et l'arbitrage puisé de nos valeurs sociales contribue à promouvoir une culture du dialogue.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

La consolidation de la paix passe également par une approche plus humaine de la justice pénale. La sanction ne doit pas être uniquement punitive, mais aussi éducative et orientée vers la réinsertion. L'amélioration des conditions de détention et les programmes de formation destinés aux personnes privées de liberté participent pleinement de cette vision.

Assurer la justice pour les générations futures suppose également de garantir l'indépendance, l'intégrité et l'efficacité des institutions judiciaires. Cela implique des réformes structurelles visant à renforcer la transparence, l'éthique et la gouvernance.

Au niveau international, nos parlements ont un rôle essentiel à jouer dans le respect des engagements en matière de droits de l'homme. La participation active aux mécanismes internationaux, tels que l'Examen périodique universel, constitue un levier important pour renforcer la crédibilité de nos États.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

Face aux défis contemporains, notre responsabilité collective est immense. Nous devons veiller à ce que nos institutions soient à la hauteur des attentes des peuples que nous représentons.

Cela suppose une action parlementaire renforcée, fondée sur une législation adaptée et sur une coopération accrue entre nos institutions, dans l'esprit de solidarité et de dialogue qui caractérise l'Union interparlementaire.

Car, en définitive, cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice ne sont pas des objectifs distincts, mais les piliers d'un même projet : celui d'un monde plus stable, plus équitable et plus humain.

C'est ensemble, par le dialogue et l'engagement, que nous pourrons relever ce défi et bâtir un avenir digne pour les générations futures.

**Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,**

En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Union interparlementaire, ainsi qu'à la Grande Assemblée nationale de Türkiye, pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé et pour la qualité remarquable de l'organisation de cette 152^e Assemblée.

Je salue également l'engagement des autorités turques, dont le sens élevé de l'hospitalité a largement contribué au succès de nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Dr Mamoudou Harouna Djingarey